



ᓄᑭᓇᓂᓂᓂ ᓄᑭᓂᓂᓂᓂᓂᓂᓂᓂᓂ
NUNAVUT HOUSING CORPORATION
LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU NUNAVUT
NUNAVUNMI IGLULIQIYIIRYUAT

GOUVERNEMENT DU NUNAVUT OFFRE D'EMPLOI

Titre du poste : Coordonnateur ou coordonnatrice du programme d'accession à la propriété

Ministère : Société d'habitation du Nunavut

Localité : Arviat

Numéro de référence : 2024-12-NHC-13792

Type d'emploi : Poste à durée indéterminée

Échelle salariale : 89 483,00 \$ à 101 569,00 \$ par année, 37,5 heures par semaine

Indemnité de vie dans le Nord : 22 178,00 \$ par année

Statut syndical : Syndicat des employé-e-s du Nunavut

Logement : Aucun logement subventionné n'est offert pour ce poste

Date de clôture : Le 31 mai 2024 à 23 h 59, heure de l'Est

Cette offre d'emploi s'adresse uniquement aux résidents et résidentes d'Arviat.

Le gouvernement du Nunavut a été nommé l'un des meilleurs employeurs en matière de diversité au Canada et l'un des employeurs canadiens de choix pour les jeunes et les personnes nouvellement diplômées en 2023. Le Nunavut est un territoire dynamique, vivant et déterminé à devenir un lieu encore meilleur pour les générations futures. En tant que gouvernement, nous travaillons à renforcer notre modèle unique de gouvernance – qui intègre les valeurs sociétales inuites, favorise l'utilisation de l'inuktitut, est parvenu à assurer une bonne représentativité de ses citoyen(ne)s dans la fonction publique et collabore avec ses partenaires pour permettre au Nunavut de réaliser son potentiel. La personne retenue bénéficiera d'un salaire concurrentiel, d'assurances médicale et dentaire, d'un régime de retraite à prestations déterminées, d'une aide financière pour sa réinstallation et de possibilités de formation et d'avancement professionnel.

La Société d'habitation du Nunavut est un organisme public du gouvernement du Nunavut qui répond aux besoins en logement de l'une des populations les plus jeunes et les plus dynamiques au Canada. La Société a pour mandat de créer, de coordonner et d'administrer des programmes de logement dans le but d'offrir aux familles et aux résidents du Nunavut un accès équitable à des options de logement abordable. La Société d'habitation du Nunavut a récemment lancé la Stratégie Nunavut 3000 (www.igluliugatiingniq.ca/fr.html), une collaboration entre le gouvernement et ses partenaires visant à construire 3 000 nouvelles unités qui s'ajouteront au continuum du logement d'ici 2030.

Relevant du ou de la gestionnaire, Programmes d'accession à la propriété, le coordonnateur ou la coordonnatrice du programme d'accession à la propriété contribue à la prestation des programmes d'accession à la propriété en aidant le ou la gestionnaire à élaborer et à évaluer les programmes. La personne titulaire du poste aide également à élaborer des documents stratégiques et opérationnels pour appuyer et améliorer les programmes d'accession à la propriété, et appuie la formation du personnel affecté au programme.

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation et votre curriculum vitae par courriel à NHCCareers@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le numéro de référence dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux Inuit(e)s du Nunavut qui se définissent comme Inuit(e) inscrit(e) en vertu de l'Accord du Nunavut conformément aux dispositions de la Politique de priorité d'embauche.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation écrite doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette mesure s'applique uniquement pour les postes exigeant une vérification satisfaisante du casier judiciaire ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les candidats ou candidates peuvent soumettre leur curriculum vitae dans n'importe laquelle des langues officielles du Nunavut.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidats et candidates retenue(s) pour une entrevue.
- Les candidats ou candidates possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu. Le manquement à cette obligation peut donner lieu au rejet de leur candidature.

COORDONNÉES : Société d'habitation du Nunavut
Gouvernement du Nunavut
C.P. 1000, succursale 1400
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
<http://www.nunavuthousing.ca/careers?&lang=fr>

Tél. : (613) 292-8115
Télécopieur : (867) 979-4194
Courriel : NHCCareers@gov.nu.ca



Les principales responsabilités de la personne retenue sont notamment les suivantes :

- Coordonner les lignes directrices des programmes en matière de politiques et de procédures;
- Communiquer avec le personnel des districts affecté aux programmes relativement à l'élaboration de nouveaux programmes ou la modification des programmes actuels;
- Recenser les questions de logement soulevées par le personnel de la Société d'habitation du Nunavut et des organismes locaux d'habitation, ainsi que le grand public;
- Coordonner les études, les examens et les évaluations de la prestation des programmes;
- Préparer des rapports d'étape communautaires, des rapports d'étape sur les programmes et d'autres rapports au besoin.

Les connaissances, les compétences et les aptitudes nécessaires à cet emploi s'acquièrent habituellement grâce à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires et d'une formation ou d'une éducation officielle pertinente au poste, dans le domaine des affaires, du droit immobilier, de la gestion immobilière ou des sciences sociales, et deux (2) ans d'expérience de travail semblable ou pertinente.

Une combinaison acceptable d'études et d'expérience pourrait être prise en compte pour ce poste. Nous vous encourageons à postuler si vous possédez les années d'études ou une expérience équivalente aux exigences en matière d'études et d'expérience décrites ci-dessus.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut, l'anglais et le français. Les candidats ou candidates peuvent soumettre leur curriculum vitæ dans n'importe laquelle des langues officielles du Nunavut. La maîtrise de plus d'une des langues officielles du Nunavut serait considérée comme un atout. La connaissance de l'Inuit Qaujimagatuqangit, de l'inuktitut, des collectivités, de la culture et du territoire inuits ainsi qu'une expérience de travail en milieu interculturel nordique constituent également des atouts.

Une liste des personnes admissibles peut être créée afin de pourvoir les postes à doter actuels et futurs à la Société d'habitation du Nunavut dans toutes les collectivités.

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation et votre curriculum vitæ par courriel à NHCCareers@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le numéro de référence dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux Inuit(e)s du Nunavut qui se définissent comme Inuit(e) inscrit(e) en vertu de l'Accord du Nunavut conformément aux dispositions de la Politique de priorité d'embauche.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation écrite doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette mesure s'applique uniquement pour les postes exigeant une vérification satisfaisante du casier judiciaire ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les candidats ou candidates peuvent soumettre leur curriculum vitæ dans n'importe laquelle des langues officielles du Nunavut.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidats et candidates retenu(e)s pour une entrevue.
- Les candidats ou candidates possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu. Le manquement à cette obligation peut donner lieu au rejet de leur candidature.